



Inscriptions au concours des maisons et balcons fleuris

L'édition 2016 du concours des maisons et balcons fleuris de Vendôme est lancée avec une nouveauté cette année : la Ville et la Régie de Quartiers s'associent pour organiser conjointement ce concours.

Les Vendômois sont invités à se joindre à cette démarche de fleurissement en réalisant leur propre décor avec des plantes sur un balcon, une terrasse ou un jardin soigné, savamment négligé. Ce fleurissement participe grandement à la qualité du cadre de vie des Vendômois et au bon accueil des touristes nombreux en cette période estivale.

Le concours est ouvert à tous les particuliers, jardiniers amateurs (ou non !) amoureux du fleurissement. Les membres du jury passeront début août et se prononceront sur l'originalité des

plantes, l'harmonie générale du fleurissement, la propreté, la qualité de l'entretien mais aussi sur la non utilisation de pesticides.

Une seule contrainte : l'ensemble des compositions doit être visible de la rue par les membres des jurys, lors de leur passage.

Une réception organisée le 18 octobre à la chapelle Saint-Jacques à Vendôme récompensera les habitants dont le fleurissement est exemplaire et original.

Pour participer et montrer vos talents de jardinier, rien de plus simple : il suffit de s'inscrire à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la Mairie parc Ronsard, annexe ou encore dans les locaux de la Régie de Quartiers (coupon d'inscription à remplir sur place). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 20 juillet.